AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (12)ItemJean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 26 mai 1872

Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 26 mai 1872

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (12)
Collation4 p. (139v, 140r, 141v, 142r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 26 mai 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45975

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>26 mai 1872</u>
Lieu de rédaction22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Godin, Émile (1840-1888)</u>
Lieu de destinationGuise (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

Description

RésuméGodin demande à son fils Émile de réunir la commission des délégués aux réclamations à propos d'un abus d'autorité commis par Mathieux sur Druard. Il indique que Druard doit être maintenu et qu'Émile peut informer Denisart de la décision. Sur l'affaire de Rémoulu blessé par Carlier père et les amendes infligées aux ouvriers par les employés et décidées par la commission administrative ou la caisse de secours. Sur des augmentations de salaire à attribuer aux ouvriers Point, Notret, Mismaque fils, Dirson, Duval, Jas[??], Conte-Cronier, Cronier, Serrat ; Godin préconise d'organiser des élections et un concours pour évaluer les augmentations de salaires à accorder aux employés inférieurs. Dans le post-scriptum, il signale à son fils qu'il joint à sa lettre une adresse à la commission administrative à remettre au président de celle-ci pour qu'il en fasse lecture à l'occasion de la prochaine réunion.

SupportDeux passages du texte de la lettre (fol. 139v et 142r) sont soulignés au crayon rouge ou au crayon bleu ; le deuxième est repéré dans la marge du folio par des traits au crayon bleu.

Mots-clés

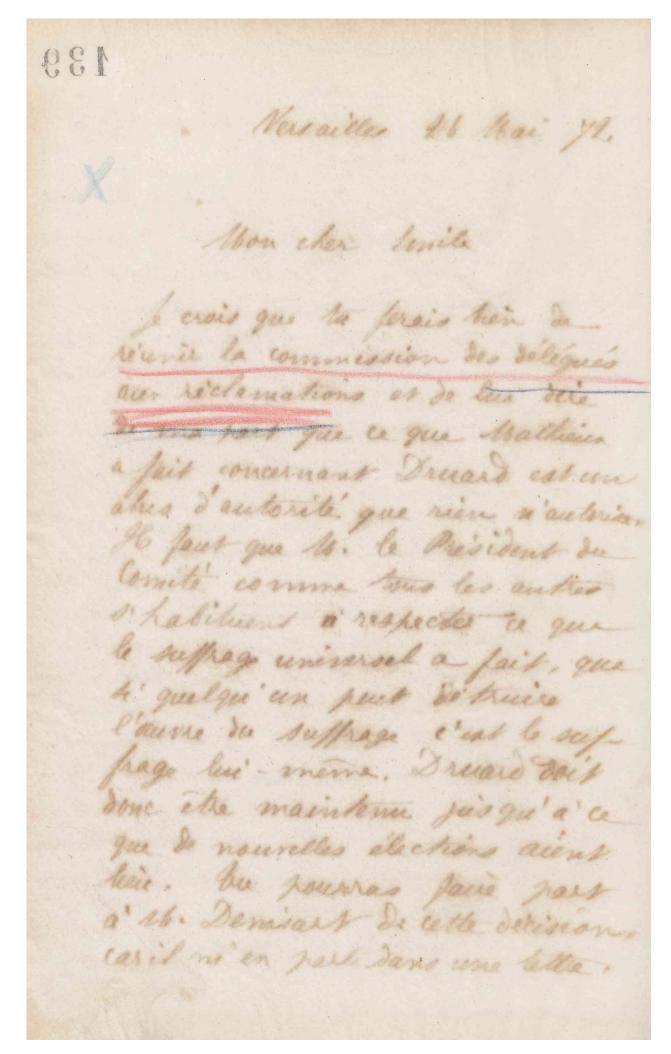
Conflit, Élections, Familistère, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Travailleurs et travailleuses

Personnes citées

- <u>Carlier [monsieur]</u>
- Conte-Cronier [monsieur]
- Denisart, Alfred
- Dirson [monsieur]
- Druard [monsieur]
- Duval [monsieur]
- Loisy [monsieur]
- Mathieux [monsieur]
- Mismague fils [monsieur]
- Notret [monsieur]
- Point [monsieur]
- Rémoulu [monsieur]
- Serrat

Lieux cités<u>Lesquielles-Saint-Germain (Aisne)</u> Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023



140

